
Rapport de la CoFin sur le préavis 23-2014 concernant la demande d'un crédit d'étude pour l'aménagement de l'espace public << chemin des Cerisiers, de Grandchamp, du Porteau et de la Forestallaz >>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie à la Maison de commune le lundi 10 novembre 2014 à 19h30. Etaient présents : Mme Marie-France Vouilloz-Burnier, MM. Eric Rochat, Stéphane Jaquet, Bernard Ramuz et Alain Vionnet, Président-rapporteur. Se sont excusés MM. Jacques Laurent et Pierre Zapf.

Monsieur le Syndic A. Bovay responsable des finances était accompagné de M. S. Roulet boursier communal, nous les remercions de leur présence ainsi que pour leurs explications complètes et leur disponibilité.

Généralités

Comme mentionné dans le préavis ces deux quartiers sont appelés à se densifier avec une augmentation de population d'environ 500 à 600 habitants. L'étude demandée par la Municipalité au bureau Transitec fait partie de ce crédit d'étude, afin d'aménager l'urbanisation et les équipements collectifs sur ce site et d'assurer la sécurité de tous les modes de déplacement et particulièrement pour les piétons.

Coûts des travaux

Sur la base d'une estimation demandée à M. Meldem, ingénieur civil, les coûts de ces travaux sont évalués tous postes confondus pour un montant de CHF 1'465'000.00. (Voir page 5 du préavis)

A noter que le plan des investissements prévoit un montant de CHF 1'000'000.00 en 2016.

Nous laissons le soin à la commission ad hoc d'étudier plus à fond les secteurs Chemin des Cerisiers, Chemin de la Forestallaz et chemin de Grandchamp, en vue d'un changement de physionomie des lieux et l'impact pour une nouvelle demande en itinéraires sécurisés, notamment pour les piétons et la tranquillisation du trafic.

Délibérations

Par contre, nous nous sommes penchés plus particulièrement sur le secteur du chemin du Porteau. Le plan partiel d'affectation prévoit une densification d'environ 200 habitants. Ce chemin relie le chemin des Boulingrins, la longueur du réaménagement prévue est d'environ 280 m. Un nouveau trottoir sera créé sur une longueur d'environ 245 m pour une largeur de 1.80 m. Les membres de la CoFin souhaitent réduire la largeur de ce trottoir à 1.60 m, sans grande emprise sur le terrain, puisqu'à cet endroit la chaussée est suffisamment large.

Nous motivons notre demande de réduire ce trottoir à 1.60 m, par la crainte que peu de piétons n'utilisent cet itinéraire pour rejoindre le chemin des Boulingrins.

De ce fait, les membres de la CoFin vous proposent l'amendement suivant :
réduire la largeur du trottoir à 1.60 m. sur le chemin du Porteau.

En vue du développement de ces nouveaux quartiers d'habitations, la CoFin estime justifiée cette demande de crédit d'étude.

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, après délibérations et sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, la CoFin, à l'unanimité des membres présents recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis N°23-2014, ainsi amendées, à savoir :

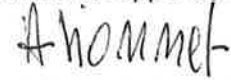
- Octroyer le crédit demandé de CHF 132'000.00 ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense via le compte 430.3185 sur les exercices courants.

Pour la CoFin :

Un membre


Eric Rochat

Le président-rapporteur


Alain Vionnet